

## COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2009 à 10 H 30

Convocation du 26 novembre 2009

Présents : MM. COGNARD, BIOT, VAROT, JOURNET, LAROCLETTE, PENILLARD, LEGENDRE, VINCENT, PERRATON, FEY Mmes GIVOIS, BOURDON, PIN

Excusées : Mmes MORAT, GROUX

Lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2009 par M. Camille BIOT et approbation de celui-ci après rectification du désistement de la société GML France dans la procédure engagée contre la commune de Chaintré et non Leader Price.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LAROCLETTE est désigné.

Chaque conseiller municipal assumera à tour de rôle cette fonction

### 1° Plan départemental d'élimination des déchets

M. Biot expose les grandes lignes de ce plan à savoir la création d'un centre d'enfouissement à Chagny avec un centre de méthanisation. Les résidus de déchets, soit 40 % de la masse des déchets, seraient à enfouir. La communauté de communes du Mâconnais-Beaujolais en séance du 9 courant a décidé de suivre la position du SMEVOM à savoir :

- L'émission de grandes réserves compte-tenu du surcoût engendré au niveau du transport par les communes situées au sud du Département.
- La question reste posée quant à l'implantation d'un incinérateur.
- La communauté de communes ajoute à ces réserves la proximité de l'incinérateur de Villefranche et la proposition qui a été faite d'accueillir les ordures ménagères du Sud-Mâconnais.

Ces observations ont été portées à la connaissance du commissaire-enquêteur par la communauté de communes le 5 courant. D'autres observations pourront être formulées auprès de celui-ci le 18 décembre prochain lors de sa prochaine permanence dans les locaux du Conseil Général.

### 2° Convention ATESAT :

La DDE peut intervenir aux côtés de la commune dans les domaines de la voirie, des ouvrages d'art, de l'aménagement, de l'habitat et dorénavant du développement durable.

La convention signée il y a 3 ans arrive à échéance à la fin de l'année 2009 et l'avis du conseil municipal est sollicité quant à son renouvellement. Le montant de l'ATESAT 2010 s'élèvera à 202.40 €. M. le Maire rappelle toutefois les difficultés rencontrées cette année lors des travaux effectués rue du Paradis. Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention ATESAT.

### 3° Renouvellement contrat CNP

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Saône et Loire a remis en concurrence le contrat relatif à l'assurance du personnel des collectivités du département. CNP Assurances a été retenue. Le conseil municipal prend connaissance des nouvelles conditions à définir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de 4 ans, et choisit :

Pour les agents affiliés à la CNRACL :

Un taux de cotisation de **4.70 %** avec une **franchise de 10 jours fermes** sur le risque maladie ordinaire.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :

Un taux de cotisation de **1.35 %** avec une **franchise de 10 jours fermes** sur le risque maladie ordinaire

#### 4° Projet carte postale de Chaintré :

D'après le projet élaboré par Michel HORIOT, le conseil municipal décide la création de 4 modèles différents : la Place du Luminaire, le Château de Chaintré, une vue du village et une carte composée. Une association communale pourrait porter le projet (impression, vente par le biais de différents établissements locaux et limitrophes)

#### 5° Vœux du Maire :

- Aux élus, associations et personnel communal le lundi 21 décembre à 18 H 30 en mairie.
- A la population, le dimanche 10 janvier 2010 à 11 H 00 à la salle polyvalente avec une remise de médaille à Franck JEANJEAN

M. le Maire informe que la Médaille d'Honneur sera demandée à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 en Préfecture pour MM. Penillard et Journet.

#### 6° Remboursement frais de déplacement du personnel territorial, lors de déplacements professionnels

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement des frais au personnel territorial, lors de déplacements professionnels, aux tarifs en vigueur à la date du remboursement. Concernant l'indemnité de repas, le remboursement sera fonction du coût réel avec un plafond correspondant à l'indemnité maximale en vigueur.

Avis favorable du conseil municipal. Le Maire rappelle que le temps de trajet pour se rendre aux diverses formations n'est pas compté en heures supplémentaires.

#### 7° Compte-rendus des commissions

**Numérotation des voies** : M. le Maire informe que l'Association des Maires de France sollicite l'attribution de la D.G.E. pour réaliser la dénomination des voies et la numérotation des habitations. La décision finale devrait intervenir au 15 décembre 2009.

**Illuminations** : Le Maire félicite les organisateurs de cette manifestation et les créateurs du mini-village installé sur la Place du Luminaire. Il signale toutefois une demande d'installation d'un motif lumineux, lieudit Les Cadots. La commission en prend note pour l'année prochaine.

**Electrification** : les travaux de remplacement du transformateur des Plessys ont débuté. Une coupure de courant aura lieu sur le secteur du Bourg le mercredi 6 janvier prochain. Le SYDESL préviendra les usagers.

**Syndicat des Eaux** : M. JOURNET informe du projet d'installation en 2011 d'une station de traitement du manganèse lieudit Les Lites.

**Comité Consultatif du CPI de Chaintré (CCCSPV)** : Mme GIVOIS et M. LAROCLETTE rapportent qu'un règlement intérieur a été établi et qu'il convient de nommer des membres suppléants : Laurence PIN, Jacqueline BOURDON et Patrice LEGENDRE sont nommés membres suppléants. Il est précisé que les membres titulaires et les membres suppléants doivent être nommés par arrêté municipal.

**ZAC des Bouchardes** : M. Pierre-Paul PENILLARD souhaite obtenir des éclaircissements sur l'état des finances présenté et la situation de trésorerie. Il signale les projets d'achat d'un véhicule-plateau, la création du bassin de rétention près de la Saône, la pose de caméras de surveillance sur la voirie, le projet d'aménagement d'un rond-point au nord de la zone et l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite.

**Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais** : M. Biot signale l'instauration de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les badges donnant accès à la déchetterie seront déposés dans chaque mairie qui devra assurer leur distribution auprès des habitants de la commune.

**Conseil d'Ecole** : prévision d'un voyage scolaire du 10 au 12 mai 2010 avec l'aide de la commune pour le transport.

**Bulletin municipal** : M. Biot souligne qu'il lui est très difficile de respecter les délais d'élaboration du bulletin municipal compte-tenu des réponses tardives.

### 8° Questions diverses

- **Le recensement de l'agriculture de 2010** se déroulera sur le terrain du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 30 avril 2011 sur l'ensemble du territoire national. La première phase du recensement consiste à établir la liste des exploitations qu'il faudra enquêter. Il convient de former une commission consultative communale afin de valider la liste en possession de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Sont proposés : Fabrice Larochette, Michel Signoret, Christophe Perraton, Jean-Michel Cornin, Danielle Groux et le Maire. Une réunion est prévue le mardi 5 janvier à 10 H 30 en Mairie avec Madame Delsalle, enquêtrice.

- M. le Maire informe qu'il a rencontré M. Bernard SUC de la Mission Locale du Macônnais concernant le **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelles**. Ce contrat d'un an propose aux jeunes de 16 à 25 ans une première expérience professionnelle avec un minimum de 20 H 00 hebdomadaires. 3 mois doivent être effectués en entreprise au cours du contrat. L'aide versée à l'employeur s'élèvera en 2010 à 95 % du salaire et des charges. Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur le besoin en personnel technique de la commune (entretien espaces verts) ainsi que sur l'encadrement de cet agent.

- M. Journet signale les difficultés de formation rencontrées par les jeunes de 16 ans intégrant le Centre de Première Intervention et sollicite la commune pour intervenir auprès du Chef du Groupement Sud.

- courrier émanant de la copropriété du Château relatif à la **plantation des arbres près de la station de lavage** : M. le Maire et M. PERRATON exposent qu'il convient tout d'abord de procéder à l'étalement des terres et d'aménager le terrain après l'hiver d'où une plantation qui ne pourrait intervenir qu'à l'automne prochain.

- M. le Maire annonce au conseil municipal que les Maisons France Confort ont obtenu l'accord de la DDE pour déposer leur projet d'implantation de 5 maisons, lieudit Les Granges, sur le terrain de M. GROSJEAN, avec un accès unique par la desserte communale des Granges. Le conseil municipal devra rendre son avis lors de sa prochaine séance. Toutefois, il signale d'ores et déjà qu'une étude de sol pourrait être demandée, que le fossé pourrait être busé et qu'il conviendrait également de s'assurer de la protection des platanes .

- Acquisition d'une **autolaveuse à la salle polyvalente** : le conseil municipal donne un avis favorable à cette acquisition d'un montant de : 1 258 € H.T. Le paiement interviendra sur l'exercice budgétaire 2010. M. Varot demande que le lave-vaisselle défectueux soit si possible réparé ou enlevé si nécessaire. Dans ce cas, son remplacement pourrait être envisagé sur le prochain budget.

- **Le recensement de la population** débutera le 20 janvier 2010. Melle Séverine REVILLON est chargée d'enquêter les familles.

- M. le Maire rapporte qu'une demande de modification du **colombarium** lui a été faite afin de pouvoir déposer plusieurs urnes dans la même case. La commission cimetière se réunira en début d'année.

- Les **Elections Régionales** se dérouleront les 14 et 21 mars 2010. Le Maire demande à chaque conseiller de retenir ces deux dates. M. Legendre signale qu'il ne pourra assurer de permanence le 21 mars 2010.

- Comité des Fêtes : la **fête patronale** aura lieu le dimanche 15 août 2010.

- Remise des agendas aux élus présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

Le Maire,  
Jean-François COGNARD